



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 juillet 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2018
4-7 septembre 2018, New York
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Bénin
(2019-2023)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	9
IV. Suivi et évaluation.....	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Bénin (2019-2023)	12



I. Considérations générales

1. Entre 2013 et 2017, le Bénin a enregistré une forte croissance économique, de 5 % en moyenne par an, principalement alimentée par les investissements publics et privés et les secteurs de l'agriculture et des services¹. Malgré cela, la pauvreté y est restée très présente ; elle touchait 40,1 % de la population en 2015, contre 36,2 % en 2011². La croissance est demeurée inégale, comme en témoignent le coefficient de Gini, qui était de 0,499 en 2015, et les fortes disparités géographiques et sociales³. La pauvreté touche avant tout la population des zones rurales (43,6 %, contre 35,8 % en zone urbaine), en particulier dans le nord et le sud-ouest du pays. La pauvreté non monétaire touche davantage les ménages dirigés par des femmes (36,3 %) que ceux dirigés par des hommes (27,1 %)⁴. Le Bénin enregistre un indice de développement humain faible, de 0,485, qui le plaçait au 167^e rang sur 188 en 2015. L'étendue de la pauvreté s'explique par le manque de compétitivité et la faible diversification des sources de croissance économique. Le secteur agricole, qui concentre 50 % des emplois en milieu rural, est peu développé et sous-productif. En outre, 90 % de la main-d'œuvre travaille dans le secteur informel⁵. Le chômage touche 3 % des jeunes hommes âgés de 15 à 34 ans, contre 4,3 % des jeunes femmes, et 16 % des jeunes diplômés. Ces chiffres dissimulent toutefois un taux de sous-emploi élevé, qui s'établit à 72 % dans la population active et à 90 % chez les femmes en milieu rural⁶. Cette situation, s'il n'y est pas remédié, risque de compromettre la cohésion sociale et la paix. Les inégalités entre les sexes s'expliquent notamment par le faible niveau d'éducation, l'insuffisance des compétences professionnelles et le manque d'accès aux éléments de production (terre, financement, technologie). Au niveau local, le développement économique est entravé par un manque de soutien technique et financier. La pauvreté et les inégalités persistent également du fait de la mauvaise gouvernance et des insuffisances que présentent les systèmes de protection sociale pour les groupes vulnérables ou marginalisés.

2. Le Bénin est membre des principales zones économiques de la sous-région et son économie est fortement tributaire des échanges commerciaux avec le Nigéria voisin. Ces 10 dernières années, plusieurs chocs touchant principalement le secteur tertiaire ont entraîné des interruptions dans les relations économiques et commerciales entre les deux pays. Concernant la gouvernance, selon le rapport *Doing Business 2018* établi par la Banque mondiale⁷, les services publics se caractérisent par des dépenses de fonctionnement élevées, leur mauvaise qualité et le faible recours aux technologies numériques. La corruption reste un problème majeur. Selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International, le Bénin était classé 85^e sur 180 pays en 2017. Les résultats de l'analyse intégrée du système de planification⁸ révèlent que les réformes en faveur d'une gestion budgétaire axée sur les résultats laissent à désirer et que les cibles liées aux objectifs de développement durable sont peu prises en compte dans les documents de planification. Les capacités statistiques sont faibles, en particulier pour ce qui est des données analytiques

¹ Moyenne de la croissance économique des cinq dernières années, Fonds monétaire international, février 2018.

² Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages (2015), Institut national de la statistique et de l'analyse économique.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ Situation de l'emploi au Bénin, Banque mondiale, 2015.

⁷ Rapports *Doing Business* de la Banque mondiale, 2013 à 2018.

⁸ Priorisation des cibles des objectifs de développement durable au Bénin, Ministère du plan et du développement, 2017.

ventilées par secteur, par sous-région, par sexe, par handicap et par type de vulnérabilité.

3. Outre la croissance économique, le Bénin connaît la paix et la stabilité politique. Néanmoins, l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique n'y a guère évolué entre 2013 et 2017, passant de 58,7 à 59. Cela s'explique notamment par la fragilité des principales institutions de réglementation (législatives et judiciaires), qui sont indispensables pour asseoir la démocratie et l'état de droit. Sur le plan politique, le système des partis est fragile, ce qui compromet la stabilité et la paix en période électorale, et les processus électoraux doivent être renforcés. S'agissant de la sécurité, le Bénin a jusqu'à présent échappé au fléau du terrorisme qui frappe d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Cependant, la porosité de ses frontières pourrait faciliter le libre passage de personnes, y compris à des fins criminelles. Le trafic de drogue, la cybercriminalité, les vols à main armée et les affrontements entre éleveurs et cultivateurs sont autant d'éléments préoccupants. S'agissant de la justice et du respect des droits de l'homme, les populations rurales et certains groupes démographiques, tels que les pauvres, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, ont un accès restreint à la justice, les règles et les lois restant lettre morte. Environ 45 % de la population n'a pas confiance dans le système judiciaire⁹. Les mauvaises conditions de détention et les détentions provisoires prolongées persistent.

4. Les femmes représentent 51,2 % de la population et 79,3 % d'entre elles ont moins de 35 ans¹⁰. Malgré l'adoption de plusieurs lois visant à défendre et à faire avancer les droits des femmes et des filles¹¹, d'une politique nationale en faveur de l'égalité des sexes et d'un plan d'action visant à lutter contre la violence sexiste, celle-ci touche chaque année 79,5 % des femmes, selon le rapport annuel établi en 2014 à partir des informations fournies par les centres d'écoute et de référence. L'écart entre les femmes et les hommes continue de s'établir à 61,3 % pour ce qui est des conditions de vie et de la participation¹². Les femmes qui travaillent gagnent 19 % de moins que les hommes. Ces différences s'expliquent principalement par les facteurs socioculturels, les questions liées à la santé de la procréation et le faible niveau d'éducation des femmes. En 2015, seulement 15,8 % d'entre elles avaient achevé leurs études secondaires, contre 30,8 % des hommes. En ce qui concerne la représentation des femmes dans les organes de décision, les progrès restent limités. En 2017, 8,4 % des membres de l'Assemblée nationale étaient des femmes, loin de la cible de 30 % fixée par l'Union africaine¹³. Si rien ne change, cette situation ralentira le développement durable.

5. Indissociables des questions de développement durable et de résilience, les changements climatiques ne sont pas sans répercussions socioéconomiques, entraînant une forte vulnérabilité de la population face aux catastrophes naturelles. Entre 2005 et 2015, 1 468 habitants pour 1 million se sont chaque année retrouvés sans logement à la suite de catastrophes naturelles¹⁴. Cette situation tient principalement à la faible adhésion à la législation et aux politiques nationales adoptées en la matière, qui restent peu appliquées, à la méconnaissance des risques climatiques et des menaces écologiques et à des modes de consommation et de production non viables. Le manque de sources d'énergie renouvelables diversifiées et les difficultés d'accès des ménages à celles-ci font peser des risques sur l'environnement et favorisent la pauvreté. En 2015, la part des énergies renouvelables dans la consommation totale

⁹ Rapport sur le développement humain 2016.

¹⁰ Quatrième recensement général de la population du Bénin.

¹¹ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et Protocole de Maputo.

¹² Rapport sur le développement humain 2016.

¹³ Quatrième recensement général de la population du Bénin.

¹⁴ Rapport sur le développement humain 2016.

d'énergie était de 3,4 %, alors que la cible fixée pour 2030 s'établit à 50 %. Le couvert végétal est menacé ; en 2015, le taux d'épuisement se situait à 25,2 %¹⁵. L'urbanisation, dont le taux s'établissait à 44 % en 2015¹⁶, s'est accélérée, entraînant des problèmes liés à la mobilité urbaine, à la pollution, au logement et à l'aménagement du territoire.

6. Le Gouvernement a élaboré le programme d'action « Bénin révélé », qui porte sur la période 2016-2021 et vise à relancer durablement le développement économique et social du pays. Il repose sur trois composantes : a) la consolidation de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance ; b) la transformation structurelle de l'économie ; c) l'amélioration des conditions de vie de la population. Compte tenu des résultats mitigés enregistrés dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, le Gouvernement a élaboré un plan national de développement qui porte sur la période 2016-2025 et est axé sur les objectifs de développement durable, afin de prendre en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux du Programme 2030. Ce plan sera mis en œuvre au moyen d'un programme de croissance pour le développement durable qui porte sur la période 2018-2021 et repose sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Dans le cadre de ce programme, le Bénin s'est vu accorder, en 2017, la facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international (FMI), dont la première revue s'est révélée satisfaisante, l'idée étant d'assainir les finances publiques et de lutter contre la pauvreté. Le Gouvernement s'emploie actuellement à mettre en place un dispositif de coordination et de suivi complet aux fins de la réalisation des objectifs. Il s'agira notamment de mobiliser les parties prenantes autour des cibles prioritaires et de créer des synergies entre les ministères techniques aux niveaux central et local, les organisations de la société civile et les partenaires de développement. Organisme multilatéral d'importance primordiale, dont l'action est complémentaire de celle d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD est bien placé pour aider le Bénin à mettre en œuvre le programme de croissance pour le développement durable et le plan national de développement.

7. Il est ressorti de l'évaluation à mi-parcours du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2014-2018 et de l'évaluation des réalisations du cycle précédent que le PNUD bénéficiait de la confiance de ses partenaires à tous les niveaux et était particulièrement compétent. En partenariat avec le Gouvernement, le PNUD a été le fer de lance de l'action en faveur du cybergouvernement, de la planification, de l'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes et de l'évaluation des politiques de développement¹⁷, ainsi que d'autres réformes essentielles. Il a contribué au renforcement des capacités nationales pour accroître l'efficacité de l'Assemblée nationale et favoriser la tenue d'élections pacifiques. Il est reconnu que le soutien du PNUD a permis de pérenniser la paix dans le pays grâce à la création de 77 comités communaux et six comités départementaux pour la paix et à l'élaboration d'une charte nationale du dialogue social, ainsi que de favoriser l'emploi grâce à la mise en place de trois centres dédiés à la création d'entreprises et à l'établissement de villages du Millénaire. Le PNUD est un partenaire essentiel du Gouvernement, qu'il a aidé à élaborer des politiques de développement, à dégager 49 cibles prioritaires dans le cadre des objectifs de développement durable, dont deux relatives à l'égalité des sexes (objectif 5), et à trouver des moyens d'accélérer la réalisation des objectifs 5, 7, 8 et 16. Le Gouvernement a ainsi pu tirer le meilleur parti de sa participation à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée en 2017. Le PNUD a également contribué à une meilleure compréhension des questions liées aux

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Perspectives économiques en Afrique 2016.

¹⁷ Plan d'actions national 2013-2015, « Un nouvel élan pour les OMD : 1 000 jours d'action ».

changements climatiques, à l'élaboration d'outils de gestion locale et nationale et à l'élaboration de la contribution déterminée au niveau national.

8. Le précédent programme de pays a été mis en œuvre en étroite collaboration avec les partenaires nationaux, techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé, en recourant à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Il est ressorti du cycle précédent que l'absence de stratégie de sortie pour certains projets et la mobilité et le manque de qualification dans la fonction publique pouvaient compromettre certaines interventions et leur maîtrise au niveau national. Le PNUD s'emploiera à consolider les progrès réalisés en s'assurant que les résultats soient transposés à plus grande échelle, en mettant l'accent sur les moyens d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local (comme l'énergie durable, l'emploi des jeunes et les activités génératrices de revenus). Fort de sa compétence particulière et des enseignements tirés et compte tenu du manque de ressources, le PNUD élargira sa base de partenaires, de financement et d'interlocuteurs, et s'appuiera sur les solutions types et les dispositifs d'appui aux niveaux local et mondial qui sont prévus dans son Plan stratégique aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

II. Priorités du programme et partenariats

9. Le PNUD œuvrera en faveur d'une société résiliente dont nul n'est exclu, caractérisée par une croissance économique durable et partagée, rompant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté et des inégalités, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, en veillant tout particulièrement à ne laisser personne de côté. Pour ce faire, le programme de pays s'articulera autour de deux grands champs d'action. Il s'agira de : a) promouvoir une croissance économique durable et forte qui profite à tous en stimulant l'économie locale, en facilitant l'accès des jeunes, des femmes et des personnes handicapées à l'emploi grâce à des services adéquats et en investissant dans les moyens de subsistance durables, l'accent étant mis sur les personnes vulnérables et les populations à risque, à savoir les jeunes diplômés, les femmes au chômage ou au chômage partiel, les personnes handicapées, les personnes extrêmement pauvres et celles qui vivent dans les zones rurales ou frontalières¹⁸. La population étant fortement tributaire de l'agriculture, il est prévu d'investir dans l'agriculture intelligente, dans l'économie verte et dans la gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophe, afin d'augmenter la résilience des institutions et des populations ; b) promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit en renforçant les capacités de l'administration publique et des institutions locales afin qu'elles puissent porter des réformes permettant d'ouvrir la voie à la diversification économique, d'accélérer la croissance économique durable, d'augmenter les revenus et d'améliorer la prestation des services de base, en favorisant la participation des citoyens et de la population à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

10. Conformément aux priorités établies dans le Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, le programme de pays porte sur deux des trois réalisations retenues dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2019-2023, ainsi que sur les composantes du programme d'action du Gouvernement. Il vise à appuyer la mise en œuvre du programme d'action du Gouvernement pour la période 2016-2021, du plan national de développement pour la période 2016-2025 et du programme de croissance pour le développement durable pour la période 2018-2021. Ses réalisations seront autant de pas en avant vers la concrétisation des objectifs de développement durable n° 1, 5, 7, 8, 10, 12, 13, 15, 16 et

¹⁸ Bilan commun de pays réalisé en 2017 par l'équipe de pays des Nations Unies au Bénin.

17. Compte tenu du caractère universel et indivisible des objectifs, il est prévu dans le programme de pays d'appuyer la création d'un dispositif visant à accélérer leur réalisation, l'idée étant de favoriser l'émergence de solutions innovantes et intégrées dans le cadre des activités de planification menées en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Le programme de pays s'appuie sur la compétence particulière du PNUD en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des engagements et accords internationaux, notamment l'Agenda 2063, le Programme 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il visera à améliorer les politiques publiques de diversification des sources de croissance durable, notamment les dispositifs de protection sociale pour les populations marginalisées. S'agissant du potentiel agricole, les investissements seront orientés vers le renforcement de l'employabilité et de l'esprit d'entreprise des jeunes, des femmes et des personnes handicapées, et la création de conditions propices à la participation à la création de richesses, à la redistribution et à la prise de décisions. Afin d'accroître la résilience, les capacités techniques et opérationnelles des populations vulnérables en milieu rural seront renforcées grâce à une production et à des moyens de subsistance durables.

Promouvoir une croissance économique durable et forte qui profite à tous

11. Cette composante du programme de pays s'attachera en priorité à renforcer les capacités nécessaires à une croissance économique qui profite à tous, en mettant l'accent sur le secteur privé et les organisations professionnelles en milieu rural, afin de parvenir à la viabilité économique, environnementale et sociale, en particulier dans le nord et le sud-ouest du pays. Les interventions du PNUD visent à innover et à étendre les meilleures pratiques à quatre fois plus de municipalités en créant des débouchés économiques, en facilitant l'accès des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et des entrepreneurs aux marchés, et en défendant le principe de salaire égal pour un travail de valeur égale dans les petites et moyennes entreprises agricoles. En partenariat avec le secteur privé et les partenaires de développement (le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque ouest-africaine de développement, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds vert pour le climat et l'Agence allemande de coopération internationale), un appui d'ordre institutionnel sera apporté en vue de la création d'organismes au service des femmes et des jeunes (y compris des personnes handicapées) en milieu rural et en milieu périurbain.

12. Les capacités des jeunes entrepreneurs en matière de techniques et de gestion, leur accès à des financements et à du matériel adéquats et les institutions de promotion de la création d'entreprise seront renforcés. La production locale contribuant à réduire la pauvreté, le développement des techniques de transformation et l'accès aux marchés seront favorisés, l'idée étant de mettre en place des chaînes logistiques. Sur le plan politique, le PNUD aidera le Gouvernement à réviser la politique nationale pour l'emploi en mettant en place des dispositifs d'accès au financement et à l'information. Il aidera le pays à honorer les engagements qu'il a pris dans le cadre de l'Accord de Paris et à réaliser les objectifs de développement durable. Le bureau de pays s'emploiera notamment à généraliser les meilleures pratiques tirées du programme national d'adaptation aux changements climatiques et de la contribution déterminée au niveau national aux fins de l'élaboration des lois, règlements, politiques et stratégies qui s'imposent pour faire face aux changements climatiques. Des méthodes innovantes seront utilisées pour élaborer des politiques et mettre en place un dispositif de gestion intégrée des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et de promotion d'outils relatifs au climat qui soient modulables. Les résultats escomptés seront les suivants : une plus grande productivité agricole,

l'accélération et la diversification des revenus, et le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Par son action, le PNUD entend favoriser une gestion plus durable des ressources naturelles et augmenter la résilience aux changements climatiques, autant d'avancées qui contribueront à la mise en œuvre du Programme 2030 et hâteront la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à la croissance économique et à l'emploi, à la réduction de la pauvreté, à l'égalité des sexes et au renforcement des institutions aux fins de transformations structurelles.

13. Le PNUD fera porter l'essentiel de son action sur trois grands axes : a) l'amélioration du bien-être et l'augmentation des revenus de la population, notamment des jeunes, des femmes et des personnes handicapées, par la mise en place, au niveau local, d'infrastructures et d'équipements socioéconomiques qui répondent aux besoins de base, par le développement d'activités économiques et par la promotion de l'emploi indépendant, de l'employabilité et de l'esprit d'entreprise ; b) la préservation, la mise en valeur et la restauration des écosystèmes forestiers et des ressources naturelles, et la promotion d'une énergie propre bon marché ; c) le renforcement de la résilience des populations aux phénomènes hydrométéorologiques et climatiques extrêmes. Ces interventions sont en phase avec les solutions types 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du Plan stratégique du PNUD.

14. Afin de garantir le succès de cette ligne stratégique, le PNUD concentrera ses efforts sur les populations les plus vulnérables des zones rurales et périurbaines et celles les plus exposées aux chocs et aux contraintes d'ordre économique, social ou environnemental. L'objet du programme de pays sera d'aider les groupes les plus défavorisés de 28 municipalités, dont certaines sont particulièrement exposées aux inondations, dans le nord du pays, ou à l'élévation du niveau de la mer, dans le sud du pays. Le bureau de pays accordera une attention particulière au renforcement des capacités et à la maîtrise des outils de développement aux niveaux central et local afin de remédier à la vulnérabilité aux changements climatiques et à l'urbanisation rapide. Cela supposera de trouver des solutions innovantes pour améliorer les conditions de vie grâce à des technologies agricoles adaptées aux changements climatiques. Le programme garantira : a) le renforcement des capacités locales et nationales aux fins d'une coordination efficace de l'action environnementale, de la protection de l'écosystème et de la gestion des risques de catastrophe, et la participation égale des femmes à ces opérations ; b) l'amélioration des capacités techniques et financières des institutions locales et nationales aux fins de la gestion durable du capital naturel.

15. En ce qui concerne les interventions en faveur d'un développement intégré et résilient, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Belgique, le Japon et la Banque islamique de développement (BID) coordonneront leurs activités en fonction des mandats, des compétences et des capacités institutionnelles qui sont les leurs. Les communes, les administrations déconcentrées et les organisations de la société civile participeront à la réalisation du programme de pays, qui est essentiellement organisé par territoires. Un partenariat technique et financier avec la Coopération allemande, le Fonds vert pour le climat, les Pays-Bas, la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque ouest-africaine de développement concourra aux résultats prévus. Les partenariats avec le secteur privé local et national visant à faire avancer le développement durable seront renforcés, notamment dans le cadre des partenariats public-privé noués à l'initiative du Gouvernement. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire joueront elles aussi un rôle essentiel. Concernant l'emploi des jeunes et la création d'entreprises, le secteur agro-industriel, et les dispositifs d'alerte rapide, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience au Bhoutan, en Colombie, au Costa Rica et en Inde seront généralisés. La stratégie adoptée par le bureau de pays pour ce qui est

des partenariats consistera à faire fond sur la compétence particulière qu'il possède en sa qualité de partenaire fiable du Gouvernement et d'autres entités, du fait de la capacité qu'il a de s'acquitter efficacement de ses missions et de faire fructifier les fonds verticaux.

Asseoir la démocratie et l'état de droit et favoriser la bonne gouvernance

16. Une société pacifique dotée d'institutions fortes est comptable de ses actes et à l'écoute de ses citoyens, elle ouvre ses portes et jette les bases d'une croissance durable qui profite à tous et ne laisse personne de côté. La deuxième composante du programme de pays mettra donc l'accent sur le renforcement de l'efficacité des institutions chargées de l'économie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme. Conformément à la solution type n° 2 de son Plan stratégique, le PNUD apportera un appui à la réalisation des objectifs de développement durable n° 5, 8, 10, 12, 16 et 17, entre autres, en concourant à la transformation du système de gouvernance par les moyens suivants : activités de sensibilisation, services de conseil, solutions innovantes en matière d'administration publique, cybergouvernement, dispositifs de participation de la société civile et renforcement des capacités.

17. Le PNUD s'attachera à consolider ses avancées dans les domaines de la démocratie, de la gouvernance, de la prévention des conflits et de l'extrémisme violent et de la participation des citoyens à la pérennisation de la paix. Ses interventions porteront pour l'essentiel sur les axes suivants : a) l'appui aux réformes politiques et institutionnelles menées par le Gouvernement ; b) l'appui technique et stratégique à l'administration publique centrale et décentralisée grâce à la numérisation et à la simplification des procédures et au renforcement de la Commission béninoise des droits de l'homme et des contrepouvoirs ; c) l'appui au processus électoral ; d) le renforcement de la capacité des institutions judiciaires de consolider l'état de droit ; e) le suivi du plan d'action national pour l'égalité des sexes et la promotion du renforcement de la participation des femmes à la prise de décisions et aux cadres juridiques, de leur représentation politique et de leur accès à la justice ; f) la prestation d'un appui technique aux institutions publiques (Assemblée nationale, Cour suprême et Cour constitutionnelle), à la société civile et aux médias aux fins de la promotion de l'engagement civique et du contrôle démocratique ; g) l'appui à la mise en œuvre du plan stratégique de l'Assemblée nationale. Le PNUD œuvrera en faveur de la gestion pacifique des conflits et apportera son appui aux responsables et aux organisations locales qui participent au dialogue entre les religions, en particulier dans les régions limitrophes du Niger et du Nigéria, afin de favoriser la cohabitation, de promouvoir la tolérance et de prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation. Les résultats escomptés sont les suivants : un processus démocratique et électoral renforcé, une justice, une égalité entre les sexes et une cohésion sociale plus grandes, et un meilleur respect des droits de l'homme.

18. Le PNUD renforcera les capacités techniques et financières des institutions locales et nationales, l'idée étant de mener des interventions au stade de la conception en s'appuyant sur les priorités du Programme 2030. Il appuiera, tant au niveau local que national, des politiques et plans d'ensemble fondés sur les objectifs de développement durable. Dans le cadre de ses activités visant à trouver ses sources de financement aux fins de la réalisation des objectifs, le PNUD aidera le Gouvernement à mener à bien l'évaluation du financement pour le développement et à mettre en œuvre son plan d'action. Dans le cadre d'un partenariat technique avec le FMI, la Banque mondiale, le Canada et l'Allemagne, le PNUD continuera d'appuyer la mise en œuvre, dans leur intégralité, des réformes des finances publiques adoptées par l'Union économique et monétaire ouest-africaine, notamment la budgétisation axée sur les résultats. Le PNUD continuera d'aider les institutions nationales à mieux mettre en cohérence la planification, la programmation budgétaire et les exigences

qu'il leur faut satisfaire pour atteindre les cibles prioritaires liées aux objectifs de développement durable. Compte tenu des progrès qu'il reste à faire en matière de statistique, le PNUD appuiera le renforcement des capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion des données statistiques aux fins du suivi et de l'évaluation des politiques de développement, y compris des données ventilées relatives au sexe et au handicap. Les résultats escomptés seront les suivants : des services publics de meilleure qualité, des politiques axées sur les résultats et des institutions responsables et efficaces.

19. Le PNUD renforcera ses partenariats avec la Belgique, la France, l'Union européenne, l'Allemagne, l'Inde, le Japon, le Luxembourg, l'Espagne, la Suisse et les États-Unis d'Amérique, ainsi qu'avec la Banque mondiale, la BAfD et la BID, en particulier dans le cadre de l'initiative de pérennisation de la paix, intensifiera la coopération Sud-Sud et resserrera ses liens de collaboration avec le Département des affaires politiques, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le PNUD est un partenaire fiable qui, fort de son expérience dans le domaine de l'appui aux processus électoraux, renforcera ses partenariats avec ces interlocuteurs et consolidera sa position dans les domaines du cybergouvernement, de la prévention des conflits et de la cohésion sociale. En partenariat avec le FNUAP, l'UNICEF et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le PNUD s'emploiera à mettre en œuvre le chapitre commun de son Plan stratégique pour la période 2018-2021 pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'amélioration de la gestion des données au service du développement durable.

III. Administration du programme et gestion des risques

20. Les modalités selon lesquelles le PNUD contribuera aux priorités nationales et rendra compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et aux ressources allouées seront définies dans le programme de pays. Les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que le cadre régissant les contrôles internes précisent la manière dont les directeurs de programme doivent rendre compte à tous les niveaux des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil, toutes les dépenses directes associées à la réalisation du programme seront imputées au fonds concerné au titre des dépenses directes afférentes au projet. Le bureau adaptera sa structure aux besoins opérationnels du programme.

21. L'exécution du programme de pays relèvera du Ministère du plan et du développement. La réalisation par des moyens nationaux sera privilégiée par rapport à la réalisation directe, qui sera envisagée s'il y a lieu. Le recours à des instruments d'opérationnalisation et de programmation harmonisés, tels que la programmation conjointe et la stratégie relative aux modalités de fonctionnement, sera encouragé.

22. Les partenaires de réalisation seront sélectionnés sur la base de leur compétence particulière et de leur efficacité. En coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD s'appuiera sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour gérer le risque fiduciaire et renforcer les capacités de ses partenaires de réalisation aux fins, notamment, de la gestion axée sur les résultats. Des procédures accélérées pourront être adoptées selon les besoins.

23. Afin d'encourager l'appropriation du programme de pays et de préparer la stratégie de sortie du PNUD, les partenaires nationaux prendront pleinement part aux activités de planification et de gestion par l'intermédiaire du comité d'orientation et de pilotage et du comité technique. En jouant véritablement un rôle moteur, le

Gouvernement favoriserait la réalisation effective du programme et la pérennité des résultats obtenus.

24. Les risques suivants pèsent sur la réalisation du programme : a) le manque de qualification et le taux de renouvellement élevé du personnel de la fonction publique ; b) les catastrophes naturelles ; c) les grèves dans la fonction publique ; d) la faible mobilisation des ressources, notamment la participation du Gouvernement aux dépenses.

25. Afin d'atténuer ces risques, le PNUD renforcera sa stratégie de mobilisation des ressources, se diversifiera et élargira sa base de financement et d'interlocuteurs en développant des partenariats avec le secteur privé, les fondations, les institutions financières internationales, le Fonds vert pour le climat et les donateurs non traditionnels. Il fera fond sur les résultats de l'évaluation du financement pour le développement et tirera profit de la coopération Sud-Sud. Pour ce qui est de la gestion des risques liés à la sécurité et aux conflits sociaux, il s'appuiera sur l'évaluation des risques de sécurité réalisée par l'équipe de pays des Nations Unies. Il recourra au dispositif de contrôle des risques aux fins de l'alerte rapide, de la communication d'informations et de la prise de décisions. Concernant les besoins en ressources humaines qualifiées, le PNUD utilisera les ressources mises à disposition pour les deux dispositifs d'appui en vue de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. Le PNUD renforcera ses partenariats avec le Ministère du plan et du développement, le Ministère de l'économie et des finances et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de promouvoir la formation professionnelle à tous les niveaux.

26. L'assurance qualité et les normes sociales et environnementales du PNUD seront appliquées à tous les projets et la problématique femmes-hommes systématiquement prise en compte. Le bureau de pays entend recevoir le label d'or « égalité des sexes » au cours de ce cycle de programmation.

IV. Suivi et évaluation

27. Le suivi du programme reposera sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources défini dans le plan stratégique. Les résultats attendus feront l'objet d'un suivi conjoint de la part des institutions chargées de la réalisation du programme, des représentants des bénéficiaires et du bureau de pays par l'intermédiaire du comité d'orientation et de pilotage et du comité technique et lors de déplacements conjoints sur le terrain. Les réalisations et les produits feront l'objet de rapports trimestriels et annuels. Les indicateurs et les niveaux d'évaluation seront adaptés lorsque les indicateurs propres au pays seront connus. En début de programme, le PNUD appuiera la collecte de données afin de compléter les niveaux de référence manquants, y compris concernant les accords internationaux multilatéraux.

28. Les évaluations seront réalisées conformément à la politique et au plan d'évaluation. Une évaluation à mi-parcours sera effectuée pour documenter la réalisation du programme et fournir des éléments aux fins de l'élaboration du prochain programme de pays. Les évaluations des projets seront réalisées lorsque qu'elles sont obligatoires ou, dans le cas contraire, selon que de besoin. Des évaluations et des examens conjoints seront réalisés avec d'autres organismes des Nations Unies.

29. Au moins 5 % des ressources du programme seront consacrées aux activités de suivi, d'évaluation et de collecte des données. Le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes sera utilisé dans la

planification, la prise de décisions, le travail d'établissement de rapports et l'investissement.

30. Les indicateurs du programme seront collectés compte tenu du sexe, de l'âge et de la zone géographique des populations concernées et ventilés dans la mesure du possible. Les données recueillies viendront enrichir le système de partage des connaissances et de suivi du PNUD, qui les utilisera dans ses supports de communication pour leur donner un plus grand retentissement. En collaboration avec le Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD mobilisera les partenaires pour renforcer le système national de statistique, en particulier l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique, afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des données et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de mieux cibler les bénéficiaires du programme. Tout au long du cycle de programmation, des cadres logiques et des solutions innovantes seront mis à l'essai en collaboration avec des instituts de recherche et des universités.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Bénin (2019-2023)

Priorité ou objectif du pays : Amélioration des conditions de vie de la population (composante 3 du programme d'action du Gouvernement)

Réalisation 1 énoncée dans le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2023, la population du Bénin, en particulier ses éléments les plus vulnérables, est plus résiliente et jouit d'une meilleure qualité de vie grâce à l'accès à un travail décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux énergies propres et grâce à la gestion durable des ressources naturelles, des effets négatifs des changements climatiques, des crises et des catastrophes.

Réalisation correspondante du plan stratégique (2018-2021, si elle est connue) : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
Indicateur 1.1. Taux de pauvreté monétaire Niveau de référence (national) : 40,1 % (milieu urbain : 36,7 % ; milieu rural : 44,1%) Niveau cible : à déterminer	Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages (EMICoV) Tous les trois ans Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE)	Produit 1.1. Les groupes marginalisés, notamment les jeunes et les femmes en situation de sous-emploi, se voient fournir les moyens d'accéder aux avoirs financiers, d'occuper des emplois durables et de développer leur esprit d'entreprise. Indicateur 1.1.1. Nombre de personnes en situation de sous-emploi accédant aux avoirs financiers, ventilé par groupes cibles : a) femmes ; b) jeunes ; c) personnes handicapées ¹⁹ Niveau de référence : a) 140 ; b) 935 ; c) 0 Niveau cible : a) 800 ; b) 2 300 ; c) à déterminer Source des données : rapports de suivi Fréquence de la collecte : annuelle	Ministère de l'agriculture Ministère du cadre de vie et du développement durable Ministère des affaires sociales et de la microfinance Ministère du plan et du développement (MPD) Ministère des petites et moyennes entreprises et de la promotion de l'emploi Ministère de l'énergie, de l'eau et des mines Ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale Chambre de commerce et d'industrie (CCIB) ONG Communes Maison de la société civile Communes	Ordinaires 9 688 Autres 26 137
Indicateur 1.2. Taux de sous-emploi Niveau de référence : 72,9 % (femmes : 85,1 % ; hommes : 62,2 %) Niveau cible : à déterminer	EMICoV Tous les trois ans INSAE	Indicateur 1.1.2. Degré de mise en place de systèmes opérationnels et intégrés visant à informer le public sur l'emploi ²⁰ Niveau de référence : 1 Niveau cible : 4 Source des données : rapports de suivi Fréquence de la collecte : annuelle		
Indicateur 1.3. Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant chez les 40 % les plus pauvres de la population Niveau de référence : Niveau cible : à déterminer Source : INSAE	EMICoV, Rapport sur le développement humain Tous les trois ans INSAE			

¹⁹ Les données relatives aux personnes handicapées manquant pour établir les niveaux de référence, elles seront recueillies en cours de réalisation du programme.

²⁰ 1 : Insuffisant ; 2 : très partiel ; 3 : partiel ; 4 : considérable.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p>Indicateur 1.4. Indice d'insécurité alimentaire</p> <p>Niveau de référence : 9,6 % (total 2017) ; 7 % (milieu urbain 2017) ; 12 % (milieu rural 2017)</p> <p>Niveau cible :</p> <p>Source : INSAE</p>	<p>Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire</p> <p>Tous les trois ans</p> <p>INSAE</p>	<p>Indicateur 1.1.3. Nombre de personnes en situation de sous-emploi ayant trouvé un emploi (notamment par la création d'entreprises), ventilé par groupes cibles : a) femmes ; b) jeunes ; c) personnes handicapées</p> <p>Niveau de référence : a) 140 ; b) 935 ; c) 0</p> <p>Niveau cible : a) 750 ; b) 1 950 ; c) à déterminer</p> <p>Source des données : rapports de suivi</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Agence nationale pour la promotion de l'emploi</p> <p>Agence nationale des petites et moyennes entreprises</p> <p>Agence nationale pour l'emploi</p> <p>Centre de partenariat et d'expertise pour le développement</p>	
<p>Indicateur 1.5.</p> <p>Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradée</p> <p>Niveau de référence : 62 % (2017)</p> <p>Niveau cible : à déterminer</p>	<p>Rapport national annuel sur les changements climatiques</p> <p>Tous les ans</p> <p>Direction générale de l'environnement et du climat (DGEC)</p>	<p>Produit 1.2. Les groupes marginalisés, en particulier les jeunes et les femmes en situation de sous-emploi, ont davantage les capacités techniques nécessaires pour accéder aux technologies agricoles adaptées aux changements climatiques et ainsi mieux gagner leur vie et améliorer leur productivité.</p> <p>Indicateur 1.2.1. Nombre de bénéficiaires du programme utilisant des technologies agricoles adaptées aux changements climatiques, ventilé par groupes cibles : a) femmes ; b) jeunes ; c) personnes handicapées</p> <p>Niveau de référence : a) 720 ; b) 2 210 ; c) 0</p> <p>Niveau cible : a) 1 500 ; b) 3 500 ; c) à déterminer</p> <p>a) 1 500 ; b) 5 000 ; c) à déterminer</p> <p>Source des données : rapports de suivi</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 1.3. Solutions adoptées pour permettre aux populations rurales et urbaines d'accéder à des énergies durables, bon marché et propres.</p> <p>Indicateur 1.3.1. Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique</p> <p>Niveau de référence : 3,4 %</p> <p>Niveau cible : 7 %</p> <p>Source des données : Système d'information de l'énergie</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle (rapports de suivi)</p>	<p>PNUD, FNUAP, FENU, UNOPS, UNICEF, FAO, PAM, Fonds international de développement agricole, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p> <p>FEM, Banque mondiale, BID, Colombie, Inde, Japon</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		<p>Indicateur 1.3.2. Proportion des ménages bénéficiant d'un accès à des énergies durables, bon marché et propres : a) dirigés par des femmes ; b) en milieu rural ; c) en milieu urbain ou périurbain</p> <p>Niveau de référence : a) 4,1 % ; b) 1,14 % ; c) 6,99 %</p> <p>Niveau cible : a) 7 % ; b) 3 % ; c) 10 %</p> <p>Source des données : EMICoV/Enquête démographique et de santé/enquête en grappes à indicateurs multiples</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 1.4. Les institutions locales et nationales ont davantage les capacités techniques et financières nécessaires pour coordonner efficacement l'action environnementale, la protection de l'écosystème et la gestion des risques de catastrophe.</p>		
		<p>Indicateur 1.4.1. Niveau de maintien en fonctionnement et d'efficacité du dispositif d'alerte rapide²¹</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Source des données : rapports de suivi</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.4.2. Degré de mise en place et d'efficacité d'un dispositif multisectoriel de gestion durable des terres²²</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Source des données : rapports de suivi</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.4.3. Pourcentage de ressources perdues en raison des changements climatiques, ventilé par groupes cibles : a) femmes ; b) jeunes</p>		

²¹ 1 : Insuffisant ; 2 : très partiel ; 3 : partiel ; 4 : considérable.

²² 1 : Insuffisant ; 2 : très partiel ; 3 : partiel ; 4 : considérable.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p>Niveau de référence : a) 5,0 % ; b) 10 % Niveau cible : a) 2,5 % ; b) 3 % Source des données : rapports de suivi et rapports sur le développement humain Fréquence de la collecte : annuelle</p>				
<p>Priorité ou objectif du pays : Consolidation de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance (composante 1 du programme d'action du Gouvernement)</p>				
<p>Réalisation 2 énoncée dans le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2023, la population du Bénin a accès dans des conditions d'égalité et sans exclusive à des institutions responsables, transparentes et efficaces et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, dans un climat de paix et de sécurité, notamment pour ce qui est de l'accès à une justice respectueuse des droits de l'homme.</p>				
<p>Réalisation correspondante du plan stratégique (2018-2021, si elle est connue) : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable</p>				
<p>Indicateur 2.1. Proportion de la population dont la dernière expérience auprès des services publics a été satisfaisante Niveau de référence : Niveau cible (par sexe et par milieu de résidence) :</p>	<p>EMICoV Tous les trois ans INSAE</p>	<p>Produit 2.1. Le Gouvernement, l'Assemblée nationale et la Commission électorale nationale autonome (CENA) ont davantage les capacités techniques et opérationnelles nécessaires pour promouvoir l'ouverture, la transparence et le principe de responsabilité.</p>	<p>MJL Ministère du travail et de la fonction publique MPD Ministère de l'économie et des finances Cour suprême Cour constitutionnelle Assemblée nationale CENA Conseil de l'alimentation et de la nutrition ONG Communes</p>	<p>Ordinaires 11 416 Autres 2 817</p>
<p>Indicateur 2.2. Proportion de la population carcérale en attente de jugement Niveau de référence : 2,1 % (2014) Niveau cible (par sexe et par âge) :</p>	<p>Juridiction administrative/ Tribunal de première instance Tous les ans Direction de la programmation et de la prospective (DPP)/Ministère de la justice (MJL)</p>	<p>Indicateur 2.1.1. Nombre d'organismes de gestion électorale dont la capacité d'organiser des élections crédibles et représentatives a été renforcée Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Source des données : CENA Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Social Watch Maison de la société civile CCIB</p>	
<p>Indicateur 2.3. Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des</p>	<p>Rapport sur la gouvernance, la paix et la sécurité Tous les ans Direction générale de la police républicaine, Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, DPP/MJL, INSAE</p>	<p>Indicateur 2.1.2. Proportion de femmes : a) candidates aux élections législatives ou communales ; b) occupant des postes de direction dans la fonction publique Niveau de référence : a) 10 % (2015) ; b) 22 % (2016) Niveau cible : a) 20 % ; b) 30 % Source des données : CENA, rapport sur la mise en œuvre du programme d'action du Gouvernement Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>HCR, UNICEF, FENU, OIT, OIM</p>	
			<p>Banque mondiale, FMI, BAfD, Union européenne,</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p>différents officiellement reconnus</p> <p>Pourcentage de la population adulte âgée de 18 ans ou plus victime de violences au cours des 12 derniers mois, par type de violence (physique, psychologique, sexuelle)</p> <p>Niveau de référence : absence de données</p> <p>Niveau cible (par sexe, par département et par handicap) :</p>		<p>Indicateur 2.1.3. Le Parlement a davantage les capacités nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation de manière responsable, efficace et représentative de l'ensemble de la population</p> <p>Niveau de référence : Non</p> <p>Niveau cible : Oui</p> <p>Source des données : Assemblée nationale</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Canada, Coopération allemande, États-Unis d'Amérique Fondation Hanns Seidel</p>	
<p>Indicateur 2.4. Indicateur Ibrahim de responsabilité effective</p> <p>Niveau de référence : 36,1/100 (2017)</p> <p>Niveau cible :</p>	<p>Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique</p> <p>Tous les ans</p> <p>PNUD</p>	<p>Produit 2.2. Le Ministère de la justice, la Cour suprême et les institutions et dispositifs nationaux de défense des droits de l'homme sont renforcés de manière à élargir l'accès à la justice et à lutter contre la discrimination, l'accent étant mis sur les femmes et les groupes marginalisés.</p> <p>Indicateur 2.2.1. Existence d'institutions et de dispositifs renforcés appuyant le respect des obligations relatives aux droits de l'homme imposées par des instruments ratifiés aux plans national et international : a) état de droit et justice ; b) droits de l'homme</p> <p>Niveau de référence : a) non ; b) non</p> <p>Niveau cible : a) oui ; b) oui</p> <p>Source des données : MJL</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
<p>Indicateur 2.5. Indicateurs Ibrahim de la participation et des droits de l'homme</p> <p>Niveau de référence : 70,8/100 (2017)</p> <p>Niveau cible :</p>	<p>Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique</p> <p>Tous les ans</p> <p>PNUD</p>	<p>Indicateur 2.2.2 Nombre de personnes ayant accès à la justice, ventilé par sexe</p> <p>(a1) Total</p> <p>(a2) hommes</p> <p>(a3) femmes</p> <p>Niveau de référence : (a1) 1 473 804 (a2) 719 739 (a3) 754 065</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		<p>Niveau cible : (a1) 2 000 000 (a2) 976 709 (a3) 1 023 291</p> <p>Source des données : MJL Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 2.3. Les ministères chargés des services publics et des institutions nationales sont renforcés de façon à pouvoir utiliser les technologies numériques et les mégadonnées aux fins de l'amélioration des services publics et d'autres fonctions gouvernementales.</p> <p>Indicateur 2.3.1. Existence de dispositifs mettant à profit les technologies numériques et les mégadonnées pour : a) la prestation de services et leur suivi ; b) la participation publique ; c) l'identité juridique et l'enregistrement des actes d'état civil</p> <p>Niveau de référence : a) non ; b) non ; c) non Niveau cible : a) oui ; b) oui ; c) oui</p> <p>Source de données : Ministère du travail et de la fonction publique Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 2.4. Les capacités de l'ensemble de la fonction publique, y compris de la fonction publique locale, sont renforcées aux fins de la prise en compte du Programme 2030 et de l'Accord de Paris dans les plans de développement et les budgets et de l'analyse des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, au moyen de solutions innovantes fondées sur les données.</p> <p>Indicateur 2.4.1. Existence de plans de développement et de budgets tenant compte des accords internationaux dans l'ensemble de la fonction publique, y compris au niveau local : a) Programme 2030 ; b) Accord de Paris</p> <p>Niveau de référence : a) non ; b) non</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		<p>Niveau cible : a) oui ; b) oui Source des données : MPD Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.4.2. Existence de dispositifs de collecte et d'analyse des données fournissant des données ventilées afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable Niveau de référence : Non Niveau cible : Oui Source des données : MPD Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.4.3. Degré de mise en œuvre du cadre harmonisé de réformes des finances publiques adopté par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) Niveau de référence : 52,9 % Niveau cible : 100 % Source des données : rapports d'évaluation de l'UEMOA Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.4.4. Existence d'un programme d'accélération des objectifs de développement durable visant à favoriser l'émergence de solutions innovantes et intégrées Niveau de référence : Non Niveau cible : Oui Source des données : MPD Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.5. Les capacités nationales de gestion pacifique des conflits et de prévention de l'extrémisme violent sont renforcées en réponse aux politiques et priorités nationales. Indicateur 2.5.1. Les infrastructures nationales pour la paix sont créées ou renforcées, avec l'appui du PNUD, à la demande</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		Niveau de référence : Non Niveau cible : Oui Source des données : MJL Fréquence de la collecte : annuelle		